



Ouvertures exceptionnelles

Quand nous aurons utilisé le maximum des possibilités d'ouvertures qui nous sont permises (dimanches et jours fériés) et remis au goût du jour les supers nocturnes, que devons-nous faire demain pour augmenter la rentabilité ?

Question sans réponse des élus CFDT de Trans en Provence

La CFDT revendique une organisation du travail qui permette à l'individu d'y trouver une part de son épanouissement en un mot de remettre l'homme au centre du travail et non le profit.



200 "Champion" pour plus de social



Mercredi 10 décembre a eu lieu devant le siège de Champion/Carrefour une manifestation organisée à l'initiative de la CFDT Champion.

But: obtenir des avancées sociales dans les négociation sur le RTT et les accords d'entreprises

Forte mobilisation avec 200 personnes venues des 50 magasins Champions où est implanté la CFDT.

La CFDT vous informe !



La CFDT informe tout un chacun de ses actions, de ses positions, de ses réflexions. Lieu de débat notre organisation syndicale s'est dotée de moyens de communication que bien d'autres lui envient ou copient.

En 2004 elle continue dans ce sens pour toujours plus de transparence dans ses objectifs.

Ouvertures, où allons nous !



Dimanche, jours fériés, super-nocturne, horaire non respecté, îlots caisse en perte, remise en cause de la fermeture du samedi !

La RTT est remise en cause, un jour férié supprimé et Carrefour se lance dans une politique d'ouverture tout azimut. Où allons nous ?

Sommaire

Edito

L'info vu par la CFDT

Nouvelles des sections

Samedi 20 h

Suppression d'un jour férié

Opinion sur rue

Droits syndicaux

Lentilles acceptés (s/s)

CFDT: ni neutre, ni partisan... efficace

Edito

Syndicats et retraites: assumons nos choix

"Adhérent et militant depuis 68 je m'interroge sur l'importance que l'on accorde à des personnes quittant notre organisation après la signature du texte sur les retraites. Je me demande s'il n'y a pas une machination pour nuire à la CFDT qui a assumé ses responsabilités dans l'intérêt des salariés

" Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage "

C'est la pratique qu'appliquent ces ex-camarades, alors qu'ils nous expliquent pourquoi ils sont restés 20 ans à la CFDT ! Pour moi, la CFDT est l'organisation qui leur permettait de s'exprimer, d'avoir des mandats et des responsabilités importantes.

Aujourd'hui ils crachent dans la soupe et s'en vont : je leur souhaite bon vent ! L'accord sur les retraites ne me satisfait pas entièrement mais je ne m'arrêterai pas sur mes états d'âme, car je crois dans mon organisation. Cet accord a permis de négocier et d'aboutir à un accord avec les caisses de retraites complémentaires, permettant ainsi à un certain nombre de salariés de partir et ce avant 60 ans. Je trouve donc un peu cavalier que certains n'ayant pas signé l'accord sur la retraite du régime général, signent celui des régimes complémentaires : cela ne me paraît pas cohérent !

Par contre, je souhaiterais que l'organisation non signataire et les ex-camarades de notre organisation soient, eux, cohérents : c'est-à-dire qu'ils refusent de partir avant 60 ans et appellent les vieux salariés à rester au travail."

(lettre paru dans Ouest France du 1/12/2003)

Rappel: FO et CFDT ont signé les retraites complémentaires mais pas la réforme de la retraite dont ils sont la suite. La CGT n'a signé aucun accord même pas celui sur les préretraites progressives.



Serge Corfa
DSG CFDT

On entend dans les couloirs beaucoup de bêtises sur la CFDT "syndicat à la solde du Medef, syndicat UMP, ils mangent avec les patrons, ils bradent les acquis des travailleurs " et des meilleurs. On brode sur les départs en masse des CFDT d'extrême gauche.

La réalité est tout autre 7 448 démissions, sur 900 000 adhérents, principalement dans le "public" sont actuellement comptabilisées. Départ qui pour certains serait une catastrophe vu leur peu d'adhérents et infime pour la CFDT.

Toutes ces critiques sont rarement du fait des salariés mais elles viennent de nos "concurrents" syndicaux La CFDT n'a t-elle pas en 2003 eu le culot de signer seul chez Carrefour un accord. Quelle crime de lèse majesté pour le syndicat maison, quelle impudence pour le syndicat du "non pour tout".

Force est de constater que certains viennent en ce moment manger la soupe (remise sur achat, revalorisation des contrats temps partiel, diminution de la modulation, que des acquis CFDT) et revendiquent ce qu'ils n'ont pu obtenir.

OUI nous avons négocié et accepté un compromis, Un compromis ne satisfait jamais la totalité de nos revendications mais évite les outrances que certains dénoncent haut et fort sans rien empêcher. **La politique contractuelle n'est qu'un moyen parmi d'autre pour faire avancer nos conquêtes sociales.**

Nous refusons d'accepter que celui qui a le discours le plus simpliste, celui qui parle le plus fort l'emporte. Parce que réaliste nous ne voulons pas laisser croire aux salariés à l'existence de pactoles financiers permettant de financer tout, qu'une entreprise peut tout donner sans se préoccuper de la concurrence, ou de qu'on puisse attendre le grand soir ("quand on sera majoritaire tout ira bien" on connaît et on a déjà donné).

Faire de la concertation plutôt que de la contestation, c'est plus dur et moins glorieux. C'est négocier entre la peste et le choléra, mais c'est plus juste et plus efficace.

Pour éviter de se perdre dans les méandres du compromis **la CFDT veut représenter les salariés et non parler à leur place.** Elle met donc de plus en plus de moyens pour les consulter. Exercice difficile les **délégués se plaignent du peu d'appétence de leurs adhérents.** «Lorsque je les consulte sur un sujet, ils me disent: "On te fait confiance"» «Quand on fait appel aux bonnes volontés, on trouve toujours les mêmes cinq ou six personnes » mais nous continuerons dans cette direction.

La CFDT réaffirme aujourd'hui ces principes d'indépendance à l'égard des partis politiques, du patronat et de transformation sociale par la négociation.

Comment manier à la fois la négociation et le rapport de forces (grèves et manifs)? La CFDT n'a-t-elle pas trop cédé à la «culture du crayon»? Négocier ne veut pas dire accepter tout et nos sections le montrent chaque jour sur le terrain. Que chacun fasse le bilan de l'année 2003 et il constatera que la CFDT a signé un accord et l'a défendu pas seulement sur les panneaux d'affichage mais aussi dans les faits. Aux autres de tirer leur bilan.

La culture de l'efficacité est la culture CFDT.

Communication: la CFDT Carrefour à la pointe de l'information



www.cfdt.fr/edito.htm



Confédération

www.cfdt-services.fr



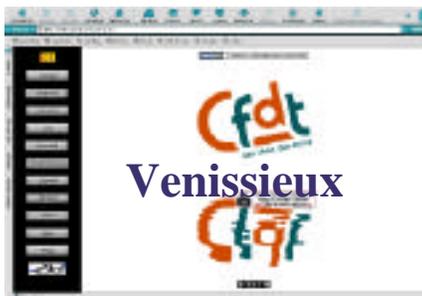
Fédération

www.cfdt-lemerlan.fr.st



Le Merlan

cfdt.carrefourvenix.free.fr



Venissieux

cfdt.carrefour.online.fr



Coordination



La CFDT se veut une organisation transparente affichant ses positions.

Depuis sa création en janvier 2000 le site CFDT Carrefour connaît un véritable succès d'audience avec 20 000 visiteurs.

Militants CFDT, délégués d'autres organisations syndicales, responsables Carrefour et bien entendu salariés Carrefour et autres entreprises chacun vient s'informer par ce biais de la vie de l'entreprise.

Depuis 2002 sous le titre de "L'Hyper" 143 numéros sont adressés à près de 200 militants et affichés dans les magasins où la CFDT est présente. Depuis janvier 1985 se sont près de 300 numéros et des milliers de page que la coordination CFDT Carrefour a publié.

Cette "gazette" s'ajoute aux bulletins que publient les sections de magasin.

L'information des sections



Angers



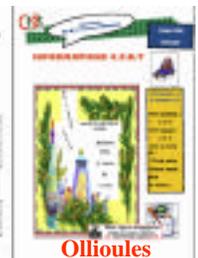
Chartres



Vannes



Venissieux



Ollioules

L'information du groupe



En 2004 un nouveau site CFDT regroupera toutes les filiales du groupe Carrefour.

← Le journal CFDT de Champion



Nouvelles des sections: Angers, Amiens, Aix les Milles, Beaucaire, Château-Thierry, Condé sur Escault, Cherbourg, Mérignac, Saran, Vannes, Vénissieux...



Classifications

Le conseil de prud'homme d'**An-gers** a donné raison aux salariés de la Boul/pat qui contestent leur classification.

La direction a fait appel à cette décision

Pour étayer son dossier en justice Carrefour a fait venir un huissier un samedi durant 1 h 30 pour essayer de prouver que les demandes des salariés ne sont pas fondées. Comme si 1 h 30 de travail était représentative des conditions de travail des salariés et ce, depuis plusieurs années...

Nous vous laissons juge des méthodes employées par Carrefour !!

Encadrement

La déléguée syndicale CFDT a organisée et adressée à la direction une pétition des salariés de **Condé sur Escault** devant les menaces de licenciement du Chef de caisse.

La pétition largement suivie démontre que monsieur B... est victime de nombreuses pressions. Le personnel est scandalisé des méthodes employées. Le climat social se dégrade et entraîne des risques pour la pérennité de notre établissement et entreprise.

Pour ces motifs les salariés demandent la levée de la menace de licenciement et de mutation de Monsieur B...

Nota: Mr B... est aussi délégué syndical CFTC, ceci expliquant cela.

Agrandissement et prime



L'inauguration de l'agrandissement du magasin de **Beaucaire** a lieu le 17 décembre.

Suite aux demandes CFDT la direction régionale étudie la possibilité de verser une prime aux salariés de Beaucaire pour le travail fournis par les salariés et vu les mauvaises conditions de travail pendant les travaux.

Bonne nouvelle, enfin !

Le magasin de Beaucaire n'ouvrira que le dimanche 21 décembre. Un des rares magasin du sud qui ouvre qu'un dimanche en décembre. *On comprend pourquoi quand on voit la catastrophe des inondations.*

Le truc magique !



Un affichage humoristique à **Vénissieux**

Votre outil de travail est vétuste? Ne

vous inquiétez pas. l'entreprise a trouvé un moyen pratique, économique et performant pour les réparations de nos outils de travail: **le scotch** le truc Universel et Magique !

Et pourquoi pas de la glu ?

Les réparations n'auraient pas été plus solides, pas plus rapide (avez vous rempli la demande en triple exemplaires pour la réparation ?) mais au moins, cela aurait été plus esthétique que ce gros scotch qui maintient l'arrière de certaines caisses, quoi que...

La formation n'est pas un coût mais un investissement



Lors de la réunion de CE, la direction a proposé le plan 2004 sur la formation des salariés Carrefour d' **Angers Grand Maine**.

Les thèmes sont : + Cultures clients + Stop à la démarque + Image prix + La vente + Conduite d'une réunion + Formation PLS

Le manager métier planifiera les formations en adéquation avec le besoin du rayon, du client et du salarié.

Le directeur a demandé à ses managers de réaliser un SIP a chaque salarié et ce une fois par an sans exception. La direction signera tous

les SIP (suivi individuel de progrès) ce qui validera vos demandes (formation, conditions de travail ect...)

Une fois le SIP en poche vous pourrez demander à ce que vos remarques soient prises en compte.

Nouvelles des sections: suite...

Harcèlement, si ordinaire !



La CFDT de ce magasin (pourquoi dire son nom c'est souvent pareil ailleurs) interpelle la direction pour la dernière fois avant de prendre rendez-

vous avec l'inspecteur du travail concernant l'attitude d'un manager.

Malgré les remarques pratiquement tous les mois de la CFDT auprès de la direction concernant le comportement de ce responsable rien ne change.

Nous sommes en droit de penser que la direction n'a rien à faire de nos remarques.

Il existe certainement un surmenage chez certains managers métiers mais ceci n'excuse pas cela.

Concernant ce manager, si celui-ci ne cesse pas immédiatement tout appel téléphonique chez les caissières qui sont malades (pour prendre des nouvelles ou pour leur mettre la pression pour reprendre ou pour toutes autres raisons), de changer les jours d'arrêt maladie en congés payés ainsi que les menaces de licenciement pour les dernières entrées si elles ne se plient pas à ses exigences etc... la CFDT enclenchera dans la foulée une procédure de harcèlement contre ce responsable qui bénéficie du consentement de la direction.

Qu'en pense cette dernière, si ce n'est comme d'habitude qu'elle n'est pas au courant d'un tel comportement ?

Un peu d'histoire.....



Il fut un temps où on dit que les salariés étaient "différents". En fait c'était les "temps" qui étaient différents.

C'était l'époque où les inventaires annuels commençaient le samedi soir après la fin de la journée. A la fin de la journée, vers minuit, une heure du matin tous ensemble, où par petits groupes, on allait "prendre un pot", voir faire un tour en "boîte" tous ensemble, encadrement et ELS. Ce qui n'empêche que le lundi matin, à l'aube, chacun

avait retrouvé son poste, sa fonction dans une ambiance unique.

N'importe quel Chef de rayon pouvait demander n'importe quoi à n'importe lequel de ses salariés, on ne lui aurait jamais répondu: NON.

Et puis les temps changèrent.

On entra dans le temps de la "**Rigueur et de la Productivité**"

Pour apporter des preuves du changement on commença par "muter, démissionner, "assediquer"... les chefs trop proches de leur personnel.

On fit venir à leur place des jeunes gens bourrés de piqûres de rappel sur ce qu'était l'entreprise et la discipline. On rappela au personnel qu'en fait il ne savait rien faire ...et qu'il était temps "Qu'on arrive pour y mettre bon ordre ! Et on essaya de faire entrer dans nos crânes obtus: **LES PROCEDURES**

Ha! les procédures, quelles merveilles! Vous vous posez une question quel qu'elle soit: réponse **procédure**.

"Bonjour Madame Dubois, on écaille votre poisson ? pas de problème. La seule chose c'est que maintenant on l'écaillera de bas en haut, la procédure a changé.... Tiens, bonjour Madame Durant une tranche de jambon très fine comme d'habitude? D'accord pour cette fois-ci mais il faudra que je vérifie l'épaisseur réglementaire la prochaine fois dans la nouvelle procédure... Bien sûr le trait est fort! Mais quel bonheur!

Dites-vous, là haut énarques où autres dont votre divin derrière est assis sur des fauteuils rembourrés, continuez à nous pondre de ces procédures, qui annulent parfois celles de la veille.

Oubliez comme beaucoup d'autres, hélas, que nous sommes avant tout des commerçants. Il nous souvient d'un temps où Paul Louis Halley (ou Marcel Fournier, ou Defforey) nous serinait que c'est le client qui nous faisait vivre !

Alors tout est fichu? Peut être pas! Il s'élève, d'ici de là, des rumeurs, des remous, qui commencent à trouver que trop c'est trop! Une ambiance ça tient à peu de chose.

Tiens! Une idée: si on faisait "descendre" les fabricants de paperasseries inutiles pour qu'il viennent mettre un peu les mains "dans le cambouis".

Juste pour rire un peu!

Nouvelles des sections: suite...

Inondation catastrophique en sud-est



On ne trouve pas un seul salarié de Beaucaire

qui ne soit pas concerné pas les inondations. Tous les villages autour de Beaucaire sont touchés par ce désastre. Plusieurs salariés du magasin ont tout perdu. Une salariée a eu jusqu'à 4 m 10 d'eau dans sa maison.

Une véritable catastrophe humaine et économique. Rien que pour la ville d'Arles 4500 personnes sont au chômage technique et 7000 personnes ont encore 80 cm d'eau dans leurs habitations huit jours après.

Indemnités journalière



Une déléguée CFDT d'Aix les Milles constatant que l'on lui retire deux

fois la CSG et la CRDS sur ces indemnités journalières de sécurité sociale a porté son dossier aux prud'hommes avec des délégués CGT. Le conseil de prud'homme lui donne raison et condamne la direction à la rembourser. La direction a fait appel.

Un dossier complexe que la CFDT entend résoudre. Depuis 3 ans nos questions à la direction restent sans réponse. Si la cour de cassation nous donne raison ce sont des millions d'euros que Carrefour devra rembourser.

Questions... si ordinaires

Quand sera colmater le trou au sol devant la réception boucherie avant qu'un accident du travail n'intervienne.

Où en est le remplacement des lances à incendie défectueuses ?

Quelles solutions pour protéger les employés contre le froid ?

Où en est l'installation des points d'eau prévue pour les secteurs ?

A quand les nouvelles tenues des produits frais ?

Attendons nous qu'il pleuve pour voir où se situent les différentes fuites dans le toit du magasin ?

4 réceptionnaire, 3 fenwick's dont un en réparation depuis plusieurs mois. Quand ce n'est pas le manque de personnel, c'est un manque de matériel.

Qu'attend t-on pour supprimer les équerres et les tiges filetées qui dépassent du mur de la réserve épicerie suite à la suppression du mur.

Vu que nous avons de grandes et belles réserves peu encombrées pourquoi autant de palettes du textile se trouvaient sous l'eau lors des deux derniers orages ?

Où sont les embauches ? Pour la CFDT, si les employés n'arrivent plus à faire toute les tâches, c'est que la façon de les gérer est mauvaise et qu'il y a un manque de personnel. Les employés ne peuvent pas être au four et au moulin. (implantations, désimplantations, ventes, renseignements, remplissages...)

Les menaces de lettre faites, lors des entretiens de suivi des ventes, par le chef de secteur EPCS, ne motivent personne, bien au contraire. *DP Mérignac*

Investissements

Questions à Amiens

La soufflerie dans les réserves envoie de l'air froid.

Les fenwick's n'ont plus de lumière. Tous les tires pales sont à réviser

De plus en plus de fumée dans la salle de repos.

Les toilettes épicerie débordent !

Des souris se promènent dans les réserves fromage et frigo traiteur et également dans les salles de repos.

Des vols ont eu lieu sur les voitures, dont celles du personnel.

Nous voyons apparaître en caisse des chaises de plus en plus diverses et non appropriées à cette tâche ...

La CFDT cherche de bonnes nouvelles en provenance des magasins pour publier dans son prochain numéro

Classification



Une employée au stand Pass à **Château Thierry** est considérée comme responsable

car elle a fait une formation chez S2P qui s'appelle CTS3 ce qui l'autorise à valider des dossiers donc elle engage sa propre responsabilité.

La CFDT demande à la direction le passage au niveau IV pour ces salariés.

Nouvelles des sections: suite...

Ouvertures tardives

Le magasin de **Vénissieux** sera ouvert jusqu'à minuit (autrement dit, une fermeture réelle pour les caissières aux environs des 2 h)!

Vos élus CFDT ont donné un avis **défavorable, Trop c'est TROP !**

Et pourquoi pas du 24 h sur 24 h, alors qu'avec les dimanches nous sommes déjà dans du 7 jours sur 7 ?!

La direction nous a affirmé que le volontariat ne devrait pas posé de problème: c'est bien connu, les salariés rêvent de finir à 2 h du matin !

La direction nous a assuré que la sécurité serait fortement renforcée: l'assurance de la sécurité des biens et surtout des personnes ?...

La direction nous a indiqué que la situation économique des hypermarchés était mauvaise (notre chiffre d'affaire et nos parts de marché régressent): **Les salariés sont-ils responsables des mauvais choix commerciaux qui sont faits ?**

Merci qui ?

Réveillon

Suite à l'interpellation des élus (CFDT, CFTC, CGT, FO) sur les ouvertures du magasin le 24 et 31 décembre 2003 la direction propose une fermeture à 18 h avec des horaires tracés jusqu'à 19 h.

La CFDT demandait un alignement sur la concurrence, à savoir une fermeture à 17 h !!

Bref...rien de neuf !

Souhaitez-vous vraiment réveillonner à Carrefour **Vénissieux**?

Horaires



Carrefour est toujours en course pour ne pas appliquer les accords d'entreprise. La

CFDT d'**Angers** dénonce des compteurs négatifs de l'année dernière qui court encore !

Résultat : une vingtaine de salariés effectuent des heures en plus cette année en ayant des heures en moins sur la fiche de paie!

Super-nocturne

Pour la CFDT il ne peut être fait appel qu'à du personnel volontaire.

De 21 h à 22 h : vous serez payé 10% de plus.

A partir de 22 h : vous serez payé 30% de plus.

Autrement dit, une compensation financière peu motivante.

Attention: 12 h d'amplitude doivent séparer 2 jours de travail et 10 heures d'amplitude sont un maximum

Stop à la déreglementation

Le magasin Forum à **Cherbourg** a ouvert ses portes de minuit à une heure et demie le mardi 2 décembre pour le lancement du livre de Harry Potter.

Les militants CFDT ont distribué à la clientèle un tract pour dénoncer ces déreglementations qui ne visent qu'à accroître les inégalités sociales.

88 exemplaires vendus pour 12 salariés mobilisés est-ce vraiment rentable

Géant d'Amiens-Clisy

Du 24 novembre au 24 décembre, les salariés de **Géant d'Amiens-Clisy** travailleront sept jours sur sept sans respect de la législation française.

La direction impose à certains employés de travailler dix heures par jour sur trois jours, avec une pause de deux heures et un retour au travail pour seulement une heure.

L'hypermarché compte 304 employés, en général des temps partiels. En cette période de fête, il y a une surcharge de travail, alors le personnel est à bout de nerf.

Votre directeur est à l'écoute de son personnel malgré les contraintes économiques.

Informez nous !

Toujours plus



La CFDT de **Mérignac** s'interroge sur les efforts de plus en plus importants

demandés aux caissières en matière d'horaires. Ne leur ferait-on pas payer le manque de bras ?

Après un compromis, accepté par les caissières qui ont troqué une nocturne et une fermeture contre 2 nocturnes franches, pourquoi demander aujourd'hui une coupure par semaine et ce jusqu'à la fin de l'année ?...

Où est le respect des engagements de départ ? Les horaires en îlots devaient améliorer et non détériorer la qualité du travail.

A Saran la fermeture le samedi à 20 h est remise en cause



Que dit l'accord Carrefour

Fin de la journée de travail

Dans les magasins dont l'heure de fermeture le samedi est fixée à 20 heures à la date d'application du présent Titre un accord d'établissement pourra permettre une ouverture au delà de 20 heures le samedi.

L'organisation du travail dans les magasins devra permettre aux salariés qui le souhaitent de ne pas effectuer plus de trois nocturnes par semaine civile ou l'équivalent sur une plus longue durée. Cette disposition ne s'applique pas aux salariés ayant opté pour une organisation de leur horaire de travail en îlot et aux salariés à temps partiel ne relevant pas à titre principal du régime général de la Sécurité Sociale.

Sont considérés comme ayant fait une nocturne, les salariés qui ont travaillé au delà de 20 h 00.



Voici bien longtemps tous les magasins Carrefour fermaient leurs portes le samedi à 20 heures conformément aux accords d'entreprise. Depuis avec la bénédiction de FO l'entreprise est revenue sur cet accord.

La majorité des magasins ont perdu cet avantage et c'est ainsi que l'on trouve des fermetures le samedi allant de 20 h à 22 h.

Les salariés de Saran font partie des derniers magasins à bénéficier de la fermeture des magasins le samedi à 20 heures. La CFDT a réussi malgré les pressions à conserver cet avantage, ce qui ne fait pas l'affaire de la direction.

Cet horaire ne peut être modifié que par un accord. La direction a donc convoqué les syndicats (CFDT et FO) à négocier sa remise en cause.

Dès le premier entretien les élus FO souhaitent engager des négociations pour finir à 21 h 30 du lundi au samedi à dater du 2 janvier 2003 suivant ainsi la demande de la direction.

Dans le même temps le directeur adresse un courrier aux salariés sur la nécessité économique de fermer plus tard le samedi. Oubliant au passage qu'Orléans ferme à 21 h.

La CFDT n'est pas favorable à cette modification d'horaire constatant entre autre, que les contreparties sont insignifiantes, illusoire et aléatoires ("à conditions que" revient souvent dans les propositions de la direction)

Conformément à ses engagements, "la CFDT ne parle pas à la place des salariés mais en leur nom", les élus CFDT ont diffusé immédiatement un questionnaire pour demander leurs avis aux salariés.

Les élus FO se voient déjà signataires (ils ont besoin de prêter allégeance vu les événements de la paritaire 2003) et font le forcing pour faire plaisir à la direction mais les contreparties sont faibles.

A ce jour les premiers résultats de cette pétition sont sans appel c'est **non** à une remise en cause de cet avantage apprécié de tous surtout des caissières. La CFDT continue sa consultation.

Finir le samedi à 20 h (en réalité à 20 h 30) est un avantage appréciable. Pour la CFDT une négociation ne doit pas être à sens unique et les contreparties doivent être réelles et sans condition.

Quand les salariés auront perdus leur samedi se sera sans condition et on ne pourra plus revenir en arrière.

Ca vaut le coup de négocier sérieusement ou de s'opposer.

Ils ferment avant 22 h

Carrefour de la région fermant leurs portes avant 22 h le samedi

Angers Gd Maine (21 h 30), Angers St Serge (21 h), **Bourges (20 h)**, **Etampes (20 h 30)**, Evry (21 h 30), Guéret (21 h), Laval (21 h), Moulins (21 h), Montluçon (21 h 30), Nantes St Herblain (21 h), Nantes Beaujoire (21 h), Nevers (21 h 30), **Orléans (21 h)**, Rambouillet (21 h), St Genevieve des Bois (21 h 15), **Vierzon (20 h)...**

Tours et Chateauroux (ex Continent) ferment à 22 h.

Pentecôte, l'injuste suppression

François Chérèque à *Libération*



Aucune concertation



Le gouvernement s'apprête à rayer le lundi de Pentecôte de la liste des jours fériés pour financer « la dépendance des personnes âgées ou handicapées ». Une décision prise sans

l'once d'une concertation, alors que les discussions viennent de commencer sur la réforme de l'assurance maladie. Une décision, surtout, qui remet en cause de la manière la plus autoritaire tous les accords collectifs qui stipulent que ce jour férié est chômé et payé. C'est une première sans équivalent depuis au moins l'instauration de la Ve République ! Et un comble, alors que ce gouvernement, dans le cadre d'un projet de loi sur le dialogue social, propose que tout dispositif législatif concernant le travail soit précédé d'une négociation avec les partenaires sociaux !

La CFDT s'oppose à ce projet de loi

Voilà pour la méthode, exécrable. **Sur le fond, la CFDT ne peut que s'opposer avec la plus grande fermeté à ce projet de loi. D'abord, il est profondément injuste, puisqu'il est financé, pour l'essentiel, par les seuls salariés actifs.** Il sera difficile de nous faire croire que le « risque dépendance » ne concerne pas le moins du monde les professions libérales, les artisans sans employés et les exploitants agricoles, exemptés de toute contribution. La solidarité, c'est l'affaire de tous. Donc, de tous les revenus. Et de toutes les générations, du moins celles qui ont un revenu. Car dans notre société qui voit cohabiter quatre générations, grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, il est impensable de demander à la génération des actifs de financer seule la

dépendance de ses grands parents, alors qu'elle finance déjà l'éducation de ses enfants et la retraite de ses parents. **Voilà pourquoi la CSG, qui englobe tous les revenus, dont ceux du patrimoine et du capital, serait une solution plus juste.**

Dans cette affaire où le gouvernement s'est arrogé le droit absolutiste de décider d'une des conditions de travail relevant jusqu'à présent exclusivement des partenaires sociaux, le patronat n'a pas protesté, (même au prix d'un prélèvement supplémentaire sur les entreprises), tant il est campé sur sa position de principe – combattre la RTT à tout prix. Cette posture idéologique l'amène à sacrifier la liberté contractuelle et à ignorer la réalité des professions qu'il représente. Qu'en sera-t-il, par exemple, dans les branches comme l'hôtellerie et la restauration, où les jours fériés et chômés se comptent sur moins que les doigts d'une main, où la Pentecôte est d'ores et déjà un jour de forte activité ?



Une attaque contre la RTT

De fait, on peut malheureusement voir dans ce dispositif une attaque mesquine et revancharde contre la réduction du temps de travail. Attaque menée au nom de la « valeur travail », grâce à une tentative de culpabilisation indigne mêlant une conception de la solidarité confinante à la charité avec une supposée « paresse française ». Le travail est une valeur d'émancipation, il est facteur d'autonomie, d'intégration et

de reconnaissance sociale, dans le cadre d'un contrat dont les règles, négociées, portent sur le revenu et les droits obtenus pour chacun. Décréter une journée de travail gratuite et obligatoire contrevient gravement à la nature de ce contrat et pervertit par là même la valeur sociale du travail.

Une allocation dépendance ouverte à tous.

Enfin, il faut souligner le danger de voir se créer une Sécu bis pour les personnes âgées, avec la création d'une caisse spécifique dévolue à la dépendance. Que des ressources soient clairement affectées à ce risque, nous y sommes complètement favorables. Mais, à ce jour, le périmètre de cette caisse n'est pas défini et le risque est grand de voir cette caisse déboucher sur une protection séparée pour les personnes âgées et handicapées. Cela marquerait une rupture avec le principe d'une Sécurité sociale universelle qui assure la solidarité entre les générations, entre les jeunes et les aînés, entre les bien portants et les malades, et entre les pauvres et les riches. Avec la création d'une caisse particulière à une catégorie de la population, ce serait mettre un doigt dans l'engrenage de la ségrégation.

Pour toutes ces raisons, la CFDT refuse les éléments de ce projet de loi et attend du gouvernement qu'il revienne sur sa décision. La solution est une allocation dépendance ouverte à tous, véritable aide à l'autonomie, gérée par la sécurité sociale et financée par tous les revenus. **Plus que jamais, la CFDT tient au principe selon lequel « chacun doit payer selon ses moyens et être soigné selon ses besoins. »**

Tribune parue dans Libération le 11 décembre 2003



Opinions sur rue: alcool, tabac, laïcité, droits syndicaux... des sujets de société

Un responsable de Aldi contraint à la démission

Le patron de la chaîne de hard discount au Danemark a dû démissionner pour avoir offert à ses salariés une coupe de champagne.

Ce qui est contraire aux lois anti-alcoolisme de Aldi.

A la bonne votre !



Les principes de la laïcité réaffirmés

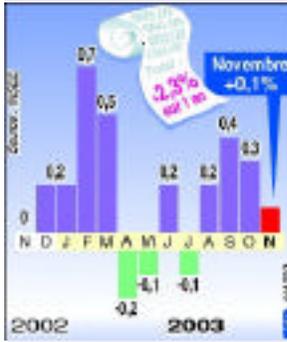


La CFDT tient à saluer la qualité et la rigueur des travaux réalisés par la Commission « Stasi » et se félicite de la réaffirmation des principes de la

laïcité.

Pour la CFDT, les principes de la laïcité sont inséparables du combat pour l'émancipation et l'égalité entre hommes et femmes, l'intégration de tous, la lutte contre toute forme de discrimination, contre le racisme et l'antisémitisme et contre tous les extrémismes.

La hausse du tabac (+ 30%) plombe les prix



Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1% en novembre en France, et de +2,3% sur douze mois, selon les résultats provisoires de l'Insee.

Selon l'Insee, l'augmentation de novembre s'explique par la forte hausse des prix du tabac, le 20 octobre dernier, sans laquelle l'indice des prix aurait reculé de 0,2% le mois dernier.

Hors tabac les prix auraient diminué de 0,2% en novembre, n'augmentant alors que de 1,6% sur douze mois, au lieu de 2,3%.

On a besoin d'aide pour arrêter de fumer !



"Il va falloir s'habituer à la politique de lutte contre le tabac ou l'alcool, à la politique de sécurité routière, elles sont là pour longtemps. En ce qui concerne le tabac, le but est qu'il ne soit plus un produit de consommation courante."

C'est clair la hausse des salaires (1,7%) accordé par Carrefour pour l'année 2003 sera partie en fumée du moins pour ceux qui fument.

Mais qu'importe quand on sait que 23 maladies majeures sont liées au tabac, que 27 000 décès par cancer du poumon est dans 85% des cas causés par le tabac, que le cancer des femmes augmente plus que chez les hommes qui reste quand même 6 fois supérieurs.

Le gouvernement accorde une subvention de 1 millions d'euros pour la recherche sur les cancers du tabac alors qu'il empoche 10 milliards d'euros via les taxes sur le tabac.

Le nombre de fumeur a baissé de 13% depuis le début du plan cancer mais en 2019 on prévoit que le taux de mortalité dû aux cancers du poumon sera le double de celui de l'an 2000.

Comme on distribue des vaccins anti-grippe gratuits dans les établissements ne devrait-on pas distribuer aujourd'hui des patches anti nicotiques gratuits ! A quoi sert d'augmenter les prix si on n'agit pas aussi avant, pendant et après pour aider les fumeurs.



Les droits syndicaux sont des droits de l'homme !



Dysfonctionnements du CCE, réunionite, ça suffit !

Pour un membre absent sur 29 présents au CCE du 2 décembre la direction a décidé que le CCE ne pourra se prononcer sur les points à l'ordre du jour et qu'un nouveau CCE se tiendra le 11 décembre.

La CFDT a quitté, en fin de matinée, la séance du 2 décembre (suivi par la CGT et la CGC) ce CCE étant inutile. Le 11 décembre le CCE n'a duré qu'une heure avec de nombreux absents.

Des ordres du jour qui n'arrivent pas ou qui sont modifiés en dernière minute, des documents non remis en séances, des horaires à rallonge (certains délégués partent à 5 heures du matin, retour au domicile vers minuit), des CCE non conforme à la loi ça suffit !

Au dernier CCE du mois d'octobre, la justification par la secrétaire FO de prendre une société très onéreuse chargée de faire les comptes rendus était de gagner du temps. Quel intérêt d'approuver un PV du mois de juin en décembre.

Nous demandons la rédaction des PV sous quinzaine et exigeons que tous les documents présentés en séance soient remis immédiatement aux représentants des organisations syndicales.

Depuis le début de l'année nous dénonçons la situation. CCE ou commissions sont devenus sans objet. On fait de la réunionite pas de la négociation ou du dialogue,

La CFDT dit stop ! et préfère être sur le terrain pour agir avec efficacité.

Nous allons aux réunions de la direction pour travailler dans l'intérêt des salariés pas pour faire de la figuration.



À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la CFDT réaffirme que « les droits syndicaux sont des droits de l'homme ! » et appelle au respect des droits fondamentaux au travail.

« Les droits syndicaux sont des droits de l'homme ! » Cette affirmation trouve sa légitimité dans le droit international : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule dans son article 23 que « toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts » et la Déclaration de Vienne qui réaffirme, en 1993, l'obligation des états de « promouvoir le respect universel, l'observation et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément à Charte des Nations Unies » .

La CFDT déplore que le respect des droits syndicaux ne soit pas acquis partout dans le monde. Le rapport annuel de la CISL dénonce pour l'année 2002 des violations graves dans 133 pays. Il fait état de 209 assassinats de syndicalistes, 1 000 syndicalistes agressés et/ou battus, 2562 détenus, 89 condamnés à des peines de prison, 30 000 licenciés et 20 000 victimes de harcèlement.

La Colombie (Carrefour est présent) détient le triste record de la violence à l'encontre des syndicalistes. En 2002, pas moins de 184 syndicalistes ont succombé. Des nombreux responsables syndicaux font l'objet de menaces de morts et certains ont été obligés de quitter leur pays.

Avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), la CFDT entend poursuivre son action pour que le respect de ces droits sociaux devienne le socle de la construction de la nécessaire régulation sociale de la mondialisation.

Déclaration de Jean-François Trogrlic, secrétaire national CFDT



Remboursement des lentilles acceptées par la sécurité sociale



La CFDT est favorable à cette mesure mais souhaite éviter les inégalités de traitement.

Dans les mêmes conditions un salarié qui porte des verres et subit un fort handicap visuel avec une correction importante n'est pas pris en charge à 100%.

Nous ne sommes pas favorables à des décisions au cas par cas mais à une politique globale. Dans le contexte actuel, vu les projets gouvernementaux, une réflexion touchant toutes les prestations est nécessaire. La décision d'augmenter une prestation aujourd'hui risque d'être remise en cause demain.

Dans le même temps sur le poste optique on constate une forte progression des coûts.

Enfin on peut s'interroger sur l'utilité de la commission prévoyance qui n'a pas été consulté.

Les lentilles

Définition : Les lentilles de contact sont fabriquées à partir d'une matière plastique. Elles sont destinées à corriger une anomalie d'optique de l'œil comme par exemple, les problèmes de réfraction (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie).

A ce jour, il existe différents types de lentilles : souples ou rigides, traditionnelles ou jetables.

Suivant la durée de port des lentilles on parle de : - port journalier : la lentille est portée uniquement le jour. - Port prolongée : la lentille est portée le jour et la nuit.

Quelques chiffres : Plus de la moitié des utilisateurs portent des lentilles souples mensuelles.

Moins de 10 % des utilisateur portent encore des lentilles traditionnelles rigides.

Le renouvellement : Si le renouvellement des lentilles souples est variable, les lentilles dures se renouvellent tous les 2-3 ans.

Dans le régime actuel, les lentilles acceptées par la sécurité sociale sont remboursées dans la limite des frais réels à hauteur de 8 % du plafond de la sécurité sociale (par paire, par personnes et par année civile) :

Soit sur la base du plafond mensuel 2003 de la sécurité sociale : **2 432 euros x 8 % = 194,56 euros**

Le niveau de remboursement actuel **des lentilles acceptées** par la sécurité sociale conduit à un reste à charge important pour les personnes concernées.

Les cas de lentilles **acceptées** par la sécurité sociale sont relativement rares (127 en 2002) et correspondent à une pathologie importante.

En conséquence, le CCE a demandé que soit examinée la possibilité de rembourser les lentilles acceptées par la sécurité sociale à hauteur de 100 % des frais réels (sous déduction des remboursements de la sécurité sociale).

L'estimation par l'APGIS de l'impact de la prise en charge des lentilles acceptées à 100 % est de 7 000 euros par an sur l'ensemble du périmètre.

Modalités de prise en charge par la sécurité sociale des lentilles de contact :

Les lentilles de contact sont prises en charge dans les indications médicales suivantes :

- kératocône (modification progressive de la courbure de la cornée).

- Astigmatisme irrégulier (défaut de vision due à une corbure de la cornée inégales)

- Myopie supérieure ou égale à 8 dioptries

- Aphakie (absence de cristallin d'origine traumatique ou opératoire)

- Anisométrie à 3 dioptries non corrigeables par des lunettes (par exemple état réfractif des 2 yeux différents)

- Strabisme accommodatif (défaut de parallélisme des axes d'optique).

Taux de remboursement sécurité sociale :

Les lentilles de contact sont remboursées par la sécurité sociale à 65 % sur la base d'un forfait annuel par œil appareillé, **fixé à 39,48 euros** et ce, quel que soit le type de la lentille (réutilisable ou non) et sa durée d'utilisation (journalière, hebdomadaire,...)

Quelques chiffres APGIS :

Nombre de bénéficiaires différents ayant présenté une demande de remboursement de lentilles acceptées par la sécurité sociale :

En 2000 : 139, en 2001 : 157, en 2002 : 127, en 2003 (arrêté au 28 /11) : 123

Le prix moyen d'une lentille acceptée par la sécurité sociale sur ces exercices est de 115 euros.

